

**Maryse LAISNE**

**De:** ROUSSEAU Mathieu <mrousseau@sdis62.fr>  
**Envoyé:** mardi 28 mai 2024 14:42  
**À:** SIVOM  
**Cc:** secretariat3po; LENGAGNE David; DA SILVA Laurent  
**Objet:** PLUi du SIVOM de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault  
**Pièces jointes:** PLUI SIVOM.pdf

**SIVOM**  
COURRIER RECU LE  
30 MAI 2024  
N° 26 Président  
DGS  
Urba

Bonjour,

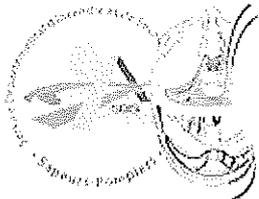
Par courrier ci-joint, vous avez informé le SDIS 62 sur la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du SIVOM de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault.

Nous vous préconisons de référencer le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie dans les conditions d'urbanisation.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de celui-ci (Dispositions générales et Dispositions Particulières) via l'adresse :

<https://www.sdis62.fr/organisation-des-secours/conseil-aux-elus-et-exploitants/le-rddecide-du-pas-de-calais/>

Cordialement,  
**Mathieu ROUSSEAU**  
Secrétariat Général de la Sous-Direction Opérations Prévision Prévention  
**Secrétaire de Pôle**



*Faisons corps  
avec nos valeurs!*

Centre des valeurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais  
Cohésion - Engagement - Innovation

Le contenu de ce message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et notamment des données à caractère personnel qui sont adressées exclusivement à des destinataires habilités à les recevoir. Si ce message vous a été envoyé par erreur, merci de le signaler à l'émetteur et de le détruire ainsi que ses pièces jointes. La transmission ou la reproduction à des tiers non habilités d'un message contenant ce type d'information est susceptible d'engager votre responsabilité.